

Acteurs	Actions Organisme	Actions Assureur	Documents	Date prévisionnelle	Délais de réalisation des actions / dates limites de traitement / périodicité	Remarques
1 Salarié	Adresser sa réclamation au RRH.					
2 RRH / Assureur	Traiter la réclamation.	Traiter la réclamation.				Si l'assureur reçoit une réclamation du salarié qui relève de la compétence du RRH, alors il adresse la question au RRH. De même, les questions de la compétence de l'assureur adressées au RRH, sont renvoyées par celui-ci à l'assureur.
3 RRH	En cas de modification de situation impactant sur le calcul de la cotisation, le RRH complète et transmet le bulletin de modification à l'assureur. Si pas d'impact sur la cotisation, alors se reporter au processus de modification (P04).		• bulletin de modification			